

AOC «Côtes de Provence»
Dénomination géographique complémentaire : «Sainte-Victoire»

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 15 juin 2017, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux autres boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO, a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire de la dénomination géographique complémentaire susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 9 communes, 7 sur le département des Bouches-du-Rhône : Châteauneuf-le-Rouge, Meyreuil, Peynier, Puyloubier, Rousset, Le Tholonet, Trets, et 2 sur le département du Var : Pourcieux et Pourrières.

La consultation publique se déroulera du 12 décembre 2017 au 12 février 2018 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant la durée de consultation publique.

Pendant ce délai, et conformément à la directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (recommandé avec accusé de réception le cas échéant) à l'adresse suivante : INAO, Parc tertiaire Valgora, Bât C, Avenue Alfred Kastler, 83160 La Valette-du-Var ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-LAVALETTEDUVAR@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 12 février 2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus, sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG (Maison des vins, RN 7, 83460 Les Arc-sur-Argens, le cas échéant), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.